

## **Les femmes et la vie politique locale Bien représentées dans les assemblées, minoritaires aux postes clés**

À l'occasion de la journée internationale du 8 mars consacrée aux droits des femmes, l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes publie une étude sur la place des femmes en politique dans les assemblées locales de la région.

### **Une parité bien établie dans les assemblées locales**

Sous l'effet des lois en faveur de la parité adoptées au début des années 2000, les assemblées régionales, départementales et municipales des communes de 1 000 habitants ou plus comptent désormais presque autant de femmes que d'hommes. Lorsque la législation n'est qu'incitative ou moins stricte, du chemin reste encore à parcourir pour atteindre l'égalité homme/femme. La Métropole de Lyon compte une soixantaine de femmes au sein de son assemblée délibérante (37 %). Dans les conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants, le taux de féminisation est quasi équivalent à celui de la Métropole.

### **Les hommes continuent d'occuper les postes à responsabilité**

Si l'égalité numérique est presque atteinte dans les assemblées délibérantes locales, en revanche, les postes de pouvoir et de décision restent, dans les faits, surtout dévolus aux hommes. Les douze départements d'Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que la région sont présidés par des hommes. Les statistiques nationales ne sont que légèrement plus favorables.

### **Le siège de maire : plus accessible aux femmes dans les petites communes**

La tête des exécutifs municipaux est un peu plus féminisée que les présidences de région ou de département. Malgré tout, les femmes n'administrent encore que 17 % des communes de la région et elles sont plus souvent maires de petites communes (moins de 1 000 hab.). C'est dans celles du département du Rhône que les femmes sont le plus souvent maire (20 %). À l'opposé, dans celles du Cantal, seulement 13 % des mairies sont dirigées par une femme.

### **Une répartition très sexuée des compétences au sein des assemblées**

La parité a nettement progressé dans les assemblées politiques locales. Néanmoins, une forme de monopole masculin se reconstitue de façon détournée, lorsqu'il s'agit de procéder au partage des thématiques traitées. Les portefeuilles considérés les plus stratégiques (finances, économie, transports) sont majoritairement confiés à des hommes, alors que les compétences sociales, familiales ou culturelles sont souvent dévolues aux femmes.

**La publication Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes est accessible [ICI](#).**